

ARRETE N°2022-05

**Le Préfet d'Eure et Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code Electoral, notamment l'article L 258 ;

Vu le Code Electoral, notamment l'article R 28 ;

Vu l'arrêté n°1/2022 du 7 Janvier 2022 de Madame le Préfet d'Eure et Loir portant délégation de signature au profit de M. Xavier LUQUET, Sous-Préfet de l'arrondissement de DREUX,

Vu l'arrêté n°2022/002 du 11 Janvier 2022 de Monsieur le Sous Préfet de DREUX, portant convocation des électrices et des électeurs de la commune de MEZIERES EN DROUAIIS pour les élections partielles intégrales des dimanches 27 février et, si besoin, 6 mars 2022 ;

Vu l'arrêté n°2022-003 du 13 janvier 2022 fixant les délais et les modalités de dépôt de déclaration de candidature, pour les élections partielles intégrales de MEZIERES EN DROUAIIS,

Vu les déclarations de candidature enregistrées ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des candidats aux élections municipales partielles intégrales de la commune de MEZIERES EN DROUAIIS des 27 février et 6 mars 2022 est fixée comme suit :

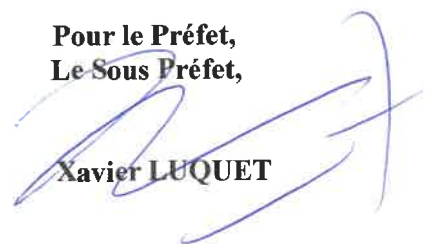
1. LISTE D'UNION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS COMMUNAUX – Monsieur Philippe POMMEREAU

Article 2 : Les emplacements d'affichage sont attribués aux candidats dans l'ordre d'arrivée des demandes.

Article 3 : M. le Sous Préfet de DREUX et M. le Maire de MEZIERES EN DROUAIIS sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en mairie.

Fait à DREUX, le 11 février 2022

**Pour le Préfet,
Le Sous Préfet,**


Xavier LUQUET